

# RECALINE IMPRESSION

## Impression fixatrice et consolidante











## **DEFINITION**

Impression alkyde-acrylique sans odeur, diluable à l'eau. Impression pénétrante à durcissement rapide, pour le blocage des fonds poreux non alcalins.

#### **DESTINATION**

Peinture pour murs et plafonds, s'applique sur supports neufs ou anciens : plâtre, plaques de plâtre, bois, panneaux de particules, anciennes peintures et tout support dont le pH est inférieur à 9 (non alcalin).

#### **PROPRIFTES**

- Protège le carton des plaques de plâtre pour les détapissages ultérieurs.
- Régule parfaitement la porosité du support.
- Excellent pouvoir garnissant et opacifiant.
- Sans odeur, dilution eau, application facile.
- Grande pénétration et durcissement rapide.

### MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

#### **PREPARATION**

- Les supports devront être propres, secs et sains, de manière à assurer un bon accrochage.
- Les anciennes peintures seront convenablement lessivées.
- Les parties métalliques seront protégées par une couche de primaire antirouille, type AREX HYDRO.

### APPLICATION

- Bien mélanger avant application.
- Sur fonds cohérents, appliquer 1 couche de RECALINE IMPRESSION.
- Appliquer en chargeant suffisamment et en évitant de trop étaler en fine couche pour éviter les reprises.

#### Brosse et rouleau:

• Prêt à l'emploi.

#### Airless :

• Diluer de 3 à 10 %.

Ne pas appliquer par température inférieure à  $5^{\circ}$ C et supérieure à  $30^{\circ}$ C, par humidité relative ambiante supérieure à  $80^{\circ}$ C.

#### **DILUANT**

• EAU

## **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

## ASPECT DU FILM

Mat

#### LIANT

Hybride alkyde-acrylique en phase aqueuse.

#### **RENDEMENT**

Suivant la porosité du support : de 8 à 12 m<sup>2</sup>/l.

#### **DENSITE**

1,55

#### **SECHAGE**

(à 23°C, H.R. :50 %)

- Hors poussières : 1 heure.
- Sec : 1 heure.
- Recouvrable : 4 heures.

#### CONDITIONNEMENT

0,5 litre, 2,5 litres et 10 litres.

#### **BRILLANT SPECULAIRE**

Inférieur à 10 sous 60°.

#### **EXTRAIT SEC**

En poids : 64%. En volume : 45%.

#### **TEINTES**

Blanc, pastel série 1. Peut se teinter avec des colorants universels. Ne pas dépasser la dose de 3 %.

#### **CONSERVATION**

En emballage d'origine (non ouvert) : 24 mois
À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité

## **CARACTERISTIQUES REGLEMENTAIRES**

## CLASSIFICATION

#### **AFNOR**

NF T 36-005 - Famille I - classe 7b2/4a

#### **REGLEMENTATION COV**

Valeur limite UE pour ce produit (cat A/a): 30 g/l. Ce produit contient moins de 5 g/l de COV.

#### **ASSURANCE**

RECALINE IMPRESSION est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.

#### **HYGIENE ET SECURITE**

Pour de plus amples informations, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

## REGLEMENTATION AIR INTERIEUR



\*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité per inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

#### **DECHETS**

Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contactez les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.

Code CED: 08 01 12.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35. Les données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc.